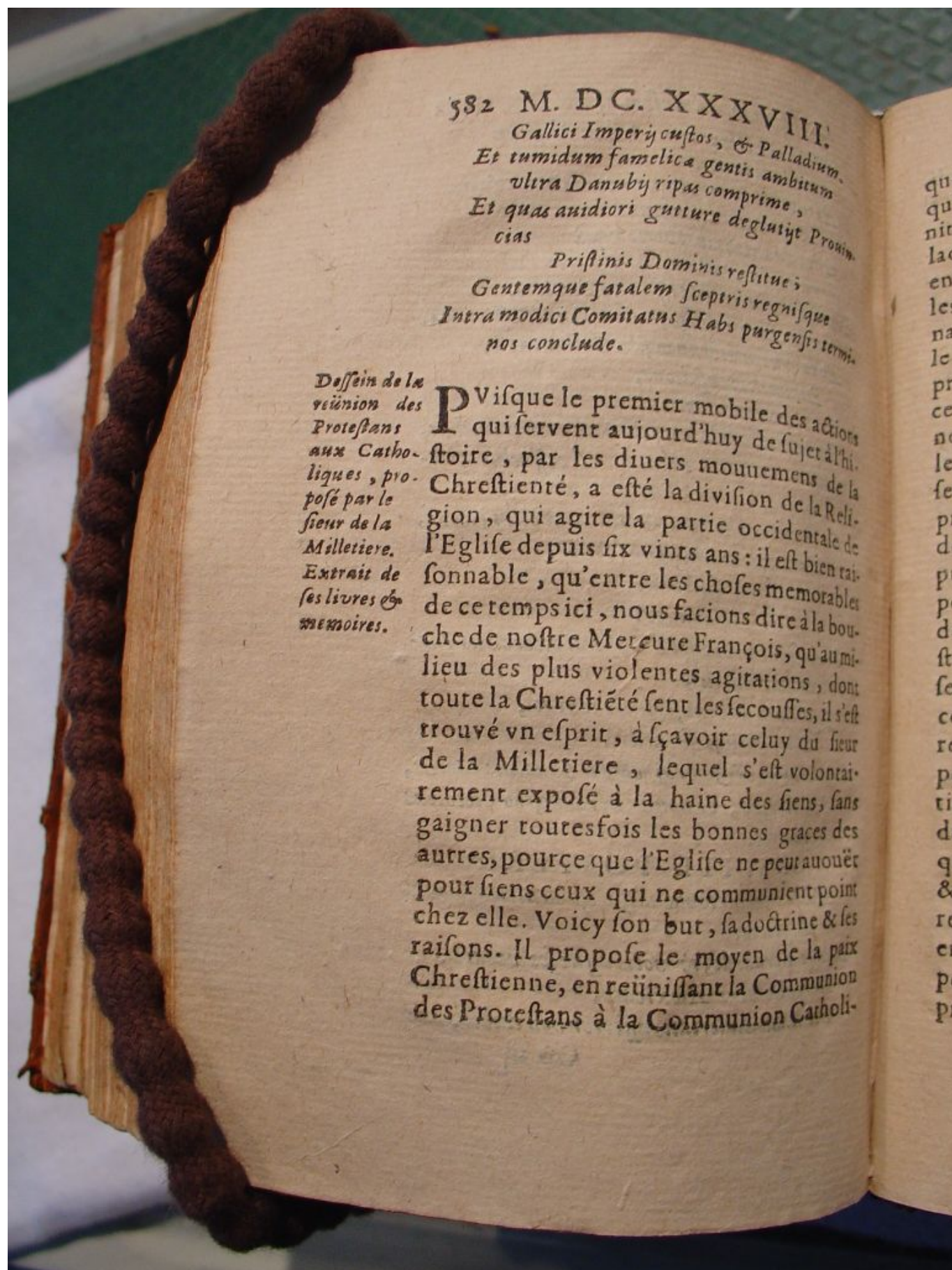
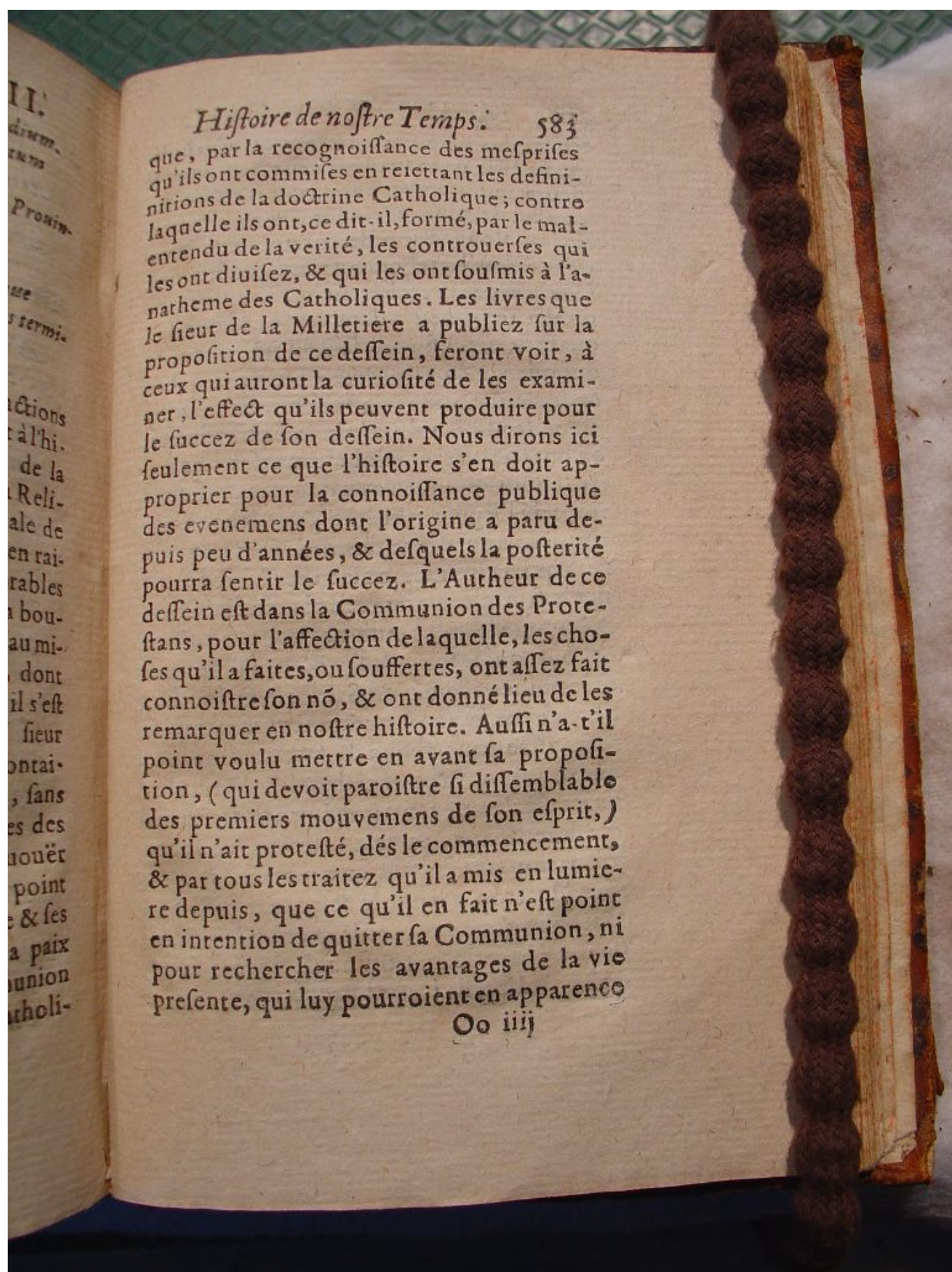


1638_582.jpg



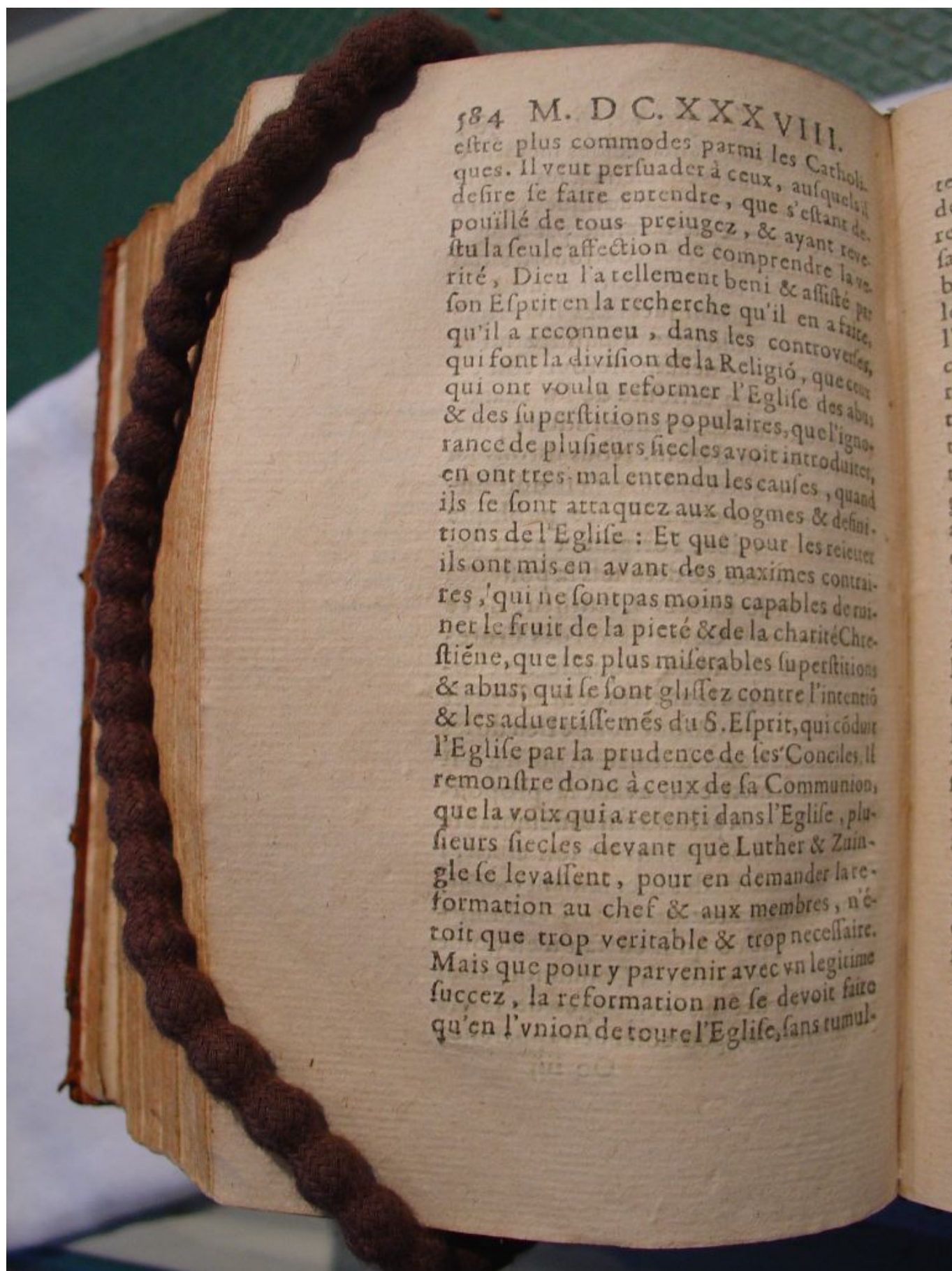
1638_583.jpg



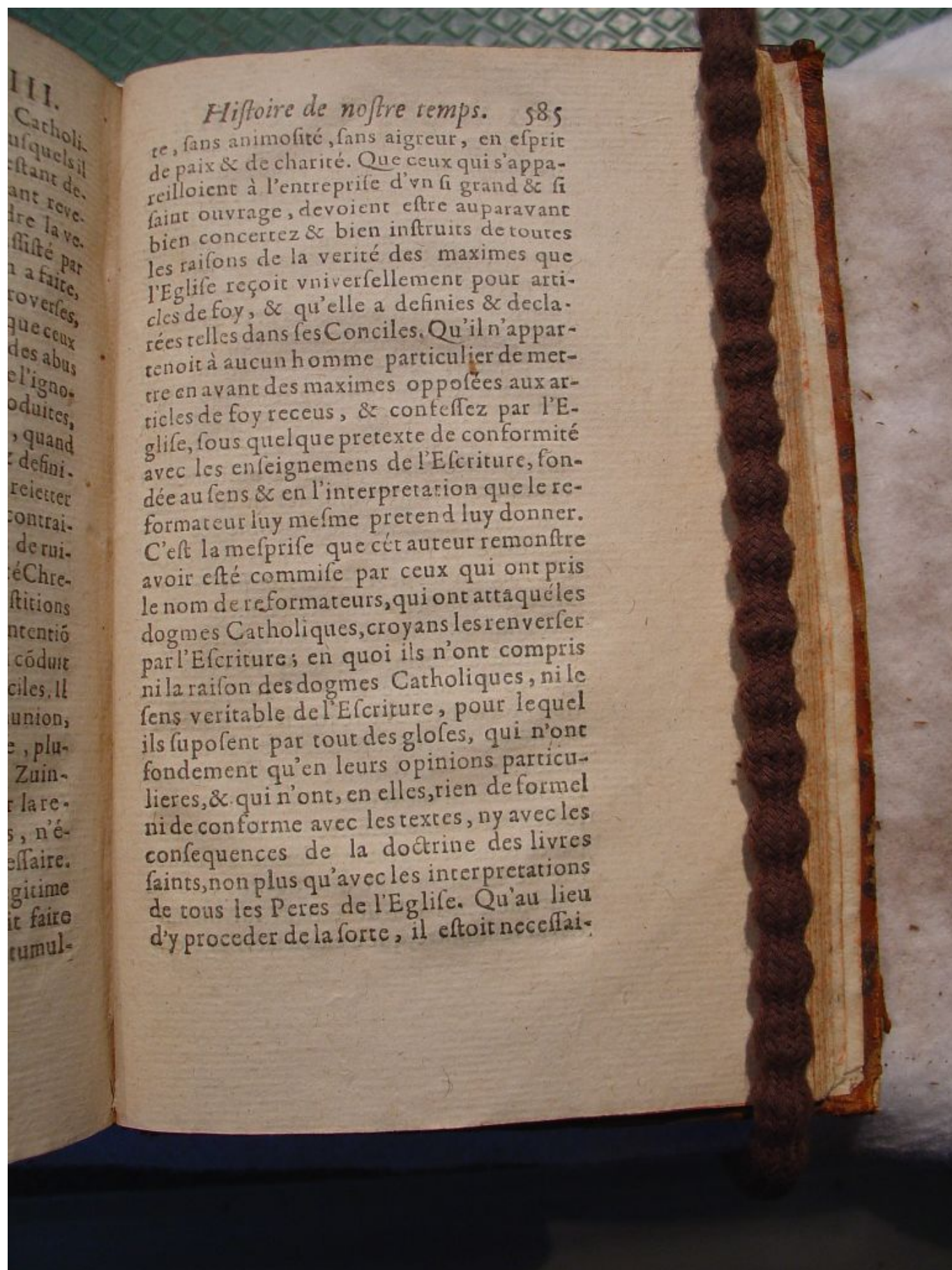
Histoire de nostre Temps. 583
 que, par la recognoissance des mesprises
 qu'ils ont commises en reiettant les defini-
 tions de la doctrine Catholique; contre
 laquelle ils ont, ce dit-il, formé, par le mal-
 entendu de la verité, les controuerses qui
 les ont diuisez, & qui les ont soumis à l'a-
 natheme des Catholiques. Les livres que
 le sieur de la Milletiere a publiez sur la
 proposition de ce dessein, feront voir, à
 ceux qui auront la curiosité de les exami-
 ner, l'effect qu'ils peuvent produire pour
 le succez de son dessein. Nous dirons ici
 seulement ce que l'histoire s'en doit ap-
 propriier pour la connoissance publique
 des evenemens dont l'origine a paru de-
 puis peu d'années, & desquels la posterité
 pourra sentir le succez. L'Auteur de ce
 dessein est dans la Communion des Prote-
 stans, pour l'affection de laquelle, les cho-
 ses qu'il a faites, ou souffertes, ont assez fait
 connoistre son nō, & ont donné lieu de les
 remarquer en nostre histoire. Aussi n'a-t'il
 point voulu mettre en avant sa proposi-
 tion, (qui devoit paroistre si dissemblable
 des premiers mouvemens de son esprit,)
 qu'il n'ait protesté, dès le commencement,
 & par tous les traitez qu'il a mis en lumie-
 re depuis, que ce qu'il en fait n'est point
 en intention de quitter sa Communion, ni
 pour rechercher les avantages de la vie
 presente, qui luy pourroient en apparence

Oo iij

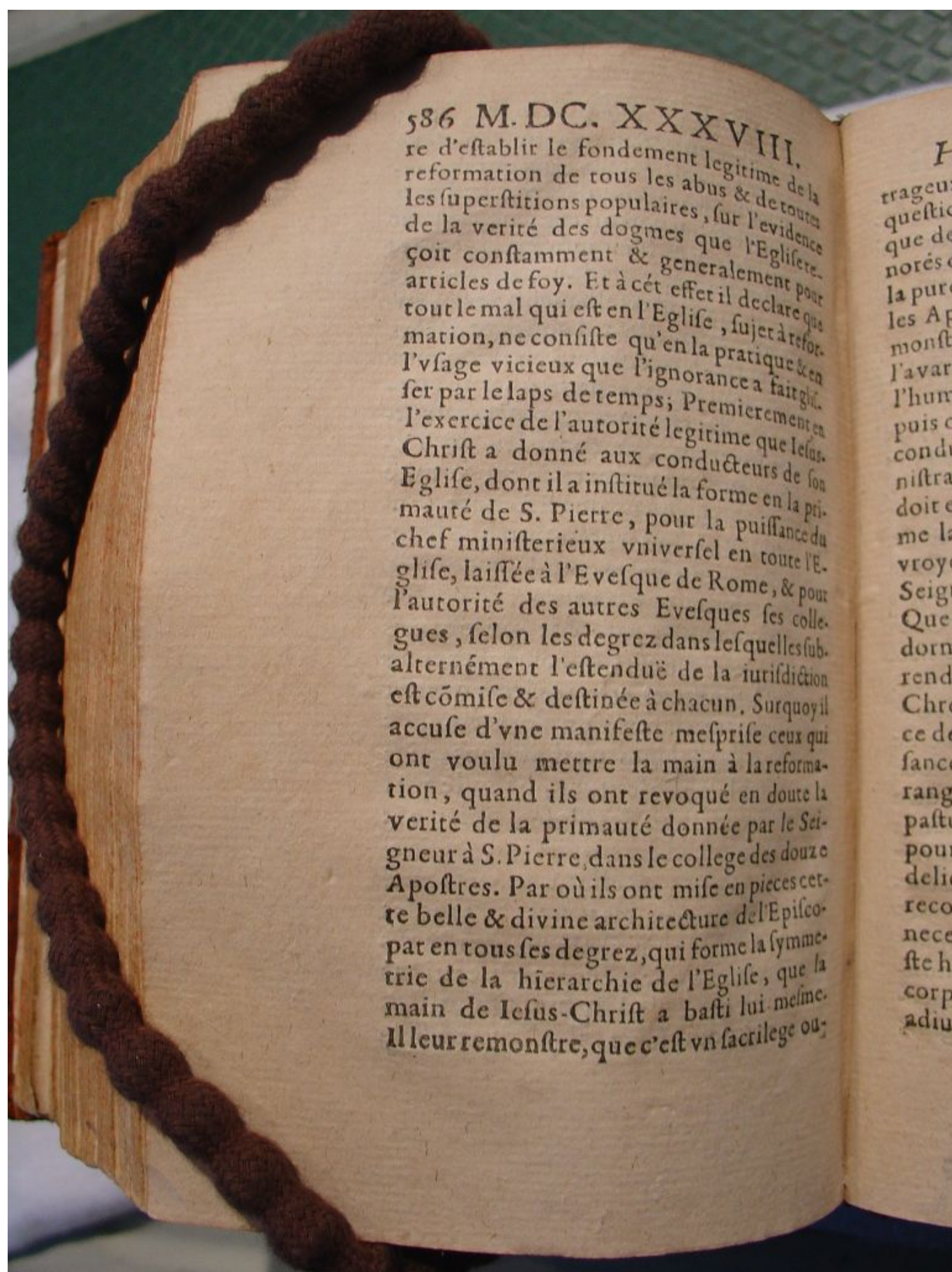
1638_584.jpg



1638_585.jpg



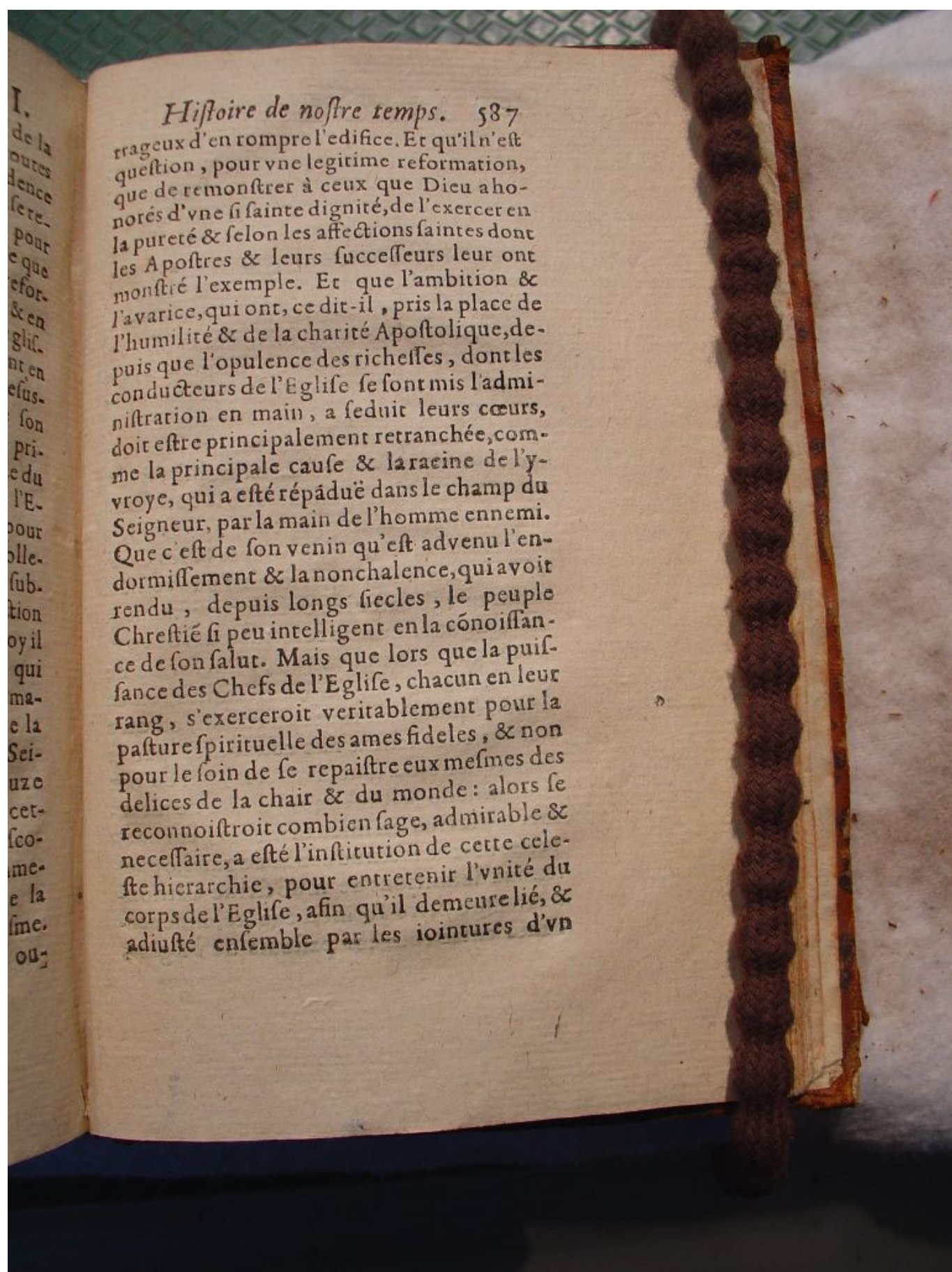
1638_586.jpg



586 M. DC. XXXVIII.
re d'establiſſir le fondement legitime de la
reformation de tous les abus & de toutes
les ſuperſtitious populaires, ſur l'evidence
de la verité des dogmes que l'Egliſe re-
çoit conſtamment & generalement pour
articles de foy. Et à cét eſſet il declare que
tout le mal qui eſt en l'Egliſe, ſujet à refor-
mation, ne conſiſte qu'en la pratique & en
l'vſage vicieux que l'ignorance a fait glif-
ſer par le laps de temps; Premièrement en
l'exercice de l'autorité legitime que Jeſus-
Chriſt a donné aux conducteurs de ſon
Egliſe, dont il a inſtitué la forme en la pri-
mauté de S. Pierre, pour la puiſſance du
chef minifterieux vniverſel en toute l'E-
gliſe, laiſſée à l'Eveſque de Rome, & pour
l'autorité des autres Eveſques ſes colle-
gues, ſelon les degrez dans lesquelles ſub-
alternément l'eſtenduë de la iuriſdiction
eſt cōmiſe & deſtinée à chacun. Surquoy il
accuſe d'vne manifeſte meſpriſe ceux qui
ont voulu mettre la main à la reforma-
tion, quand ils ont revoqué en doute la
verité de la primauté donnée par le Sei-
gneur à S. Pierre, dans le college des douze
Apoſtres. Par où ils ont miſe en pieces cer-
te belle & divine architecture de l'Episco-
pat en tous ſes degrez, qui forme la ſymme-
trie de la hierarchie de l'Egliſe, que la
main de Jeſus-Chriſt a baſti lui meſme.
Il leur remonſtre, que c'eſt vn ſacrilege ou;

H
trageux
queſtio
que de
norés d
la pure
les Ap
monſtr
l'avari
l'hum
puis q
condu
niſtra
doit e
me la
vroye
Seign
Que
dorm
rend
Chre
ce de
ſance
rang
paſtu
pour
delic
reco
nece
ſte hi
corp
adiu

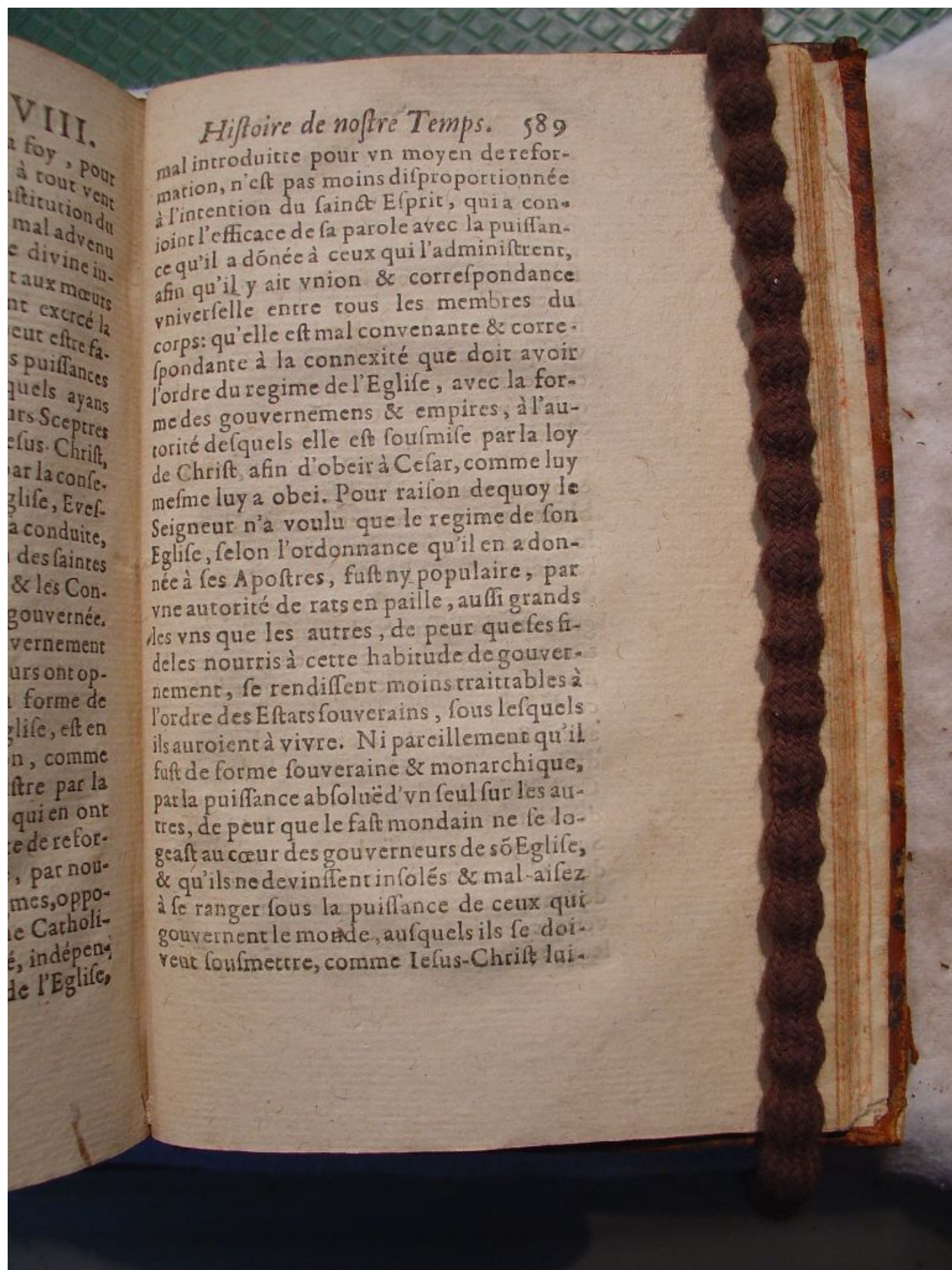
1638_587.jpg



1638_588.jpg



1638_589.jpg



1638_590.jpg



1638_591.jpg

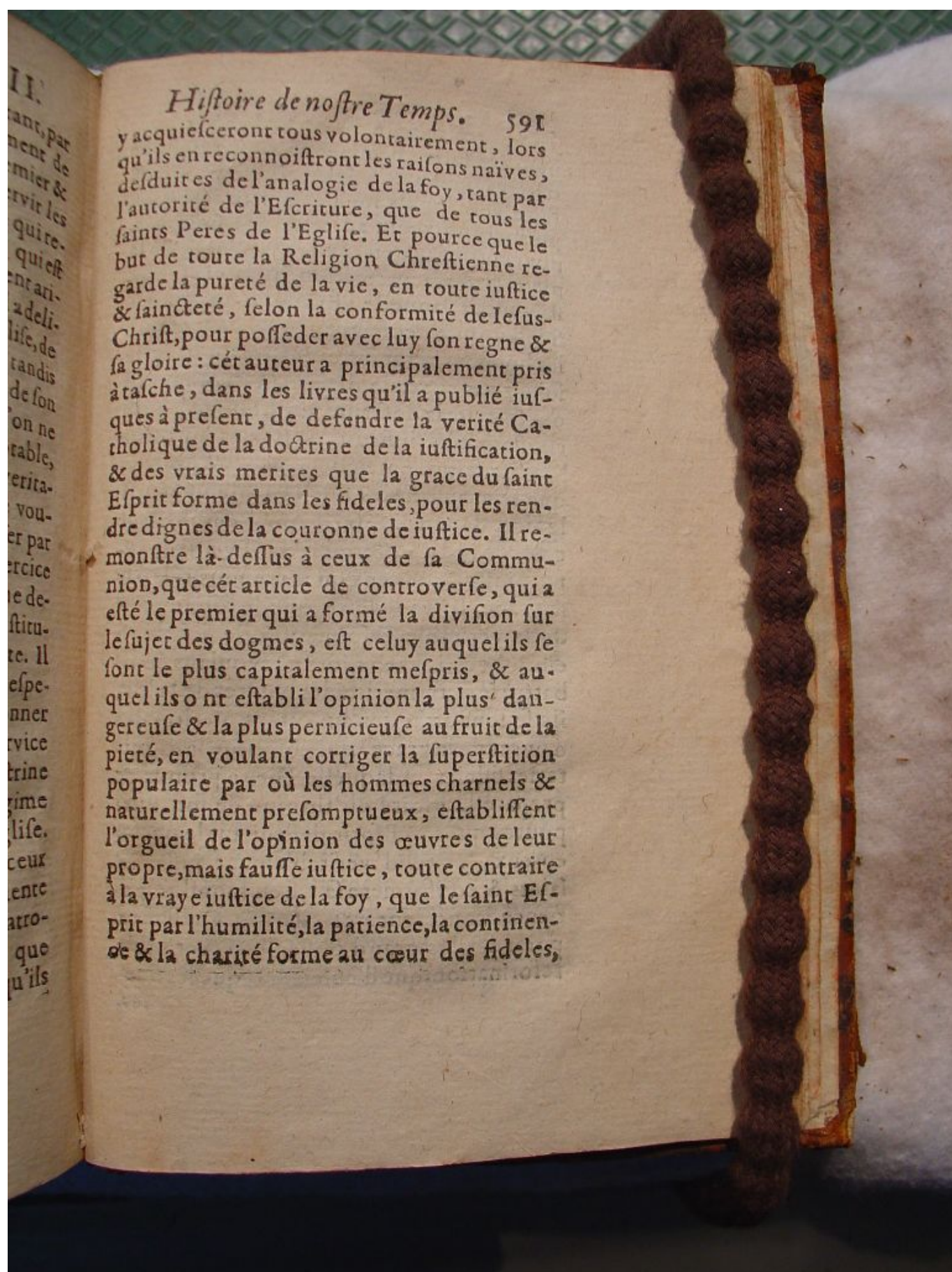


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan